

1. **Approbation des procès-verbaux de 3 précédentes séances (11/12/2012, 21/06/2013 et 15/10/13) : Approuvés à l'unanimité. Les procès-verbaux de décembre 2013 et d'avril 2014, n'ont toujours pas été transmis aux représentants. Nous avons rappelé à l'administration que de la mémoire nous en avons, mais passé un certain délai ça devenait difficile.**

2. Titularisation

Avec nos félicitations pour la lauréate !

NOM Prénom	Affectation
Mme BARGAT Nathalie	DGPAT – Musée d'Orsay

Nous enregistrons une fin de contrat d'un agent handicapé pour lequel nous nous sommes abstenus. Nous avons également demandé que dans le cadre de l'examen des titularisations des agents recrutés en qualité de travailleur handicapé soit également associés les travailleurs sociaux, qui dans le cadre de fin de contrat sont des interlocuteurs privilégiés dans le suivi de leur droit à indemnités.

3. Demande de mouvement

NOM Prénom	Affectation	Type
DRAME Ernestine	SG / Bureau de la qualité comptable	mutation
BELARBI Agnès	SG / Dép. recrutement mobilité formation	mutation
POUMEAU Jonathan	Musée d'Orsay	détach corps + mutation
TARCIUS Marie-France	C2RMF	détachement
TATY Véronique	ENSA Bordeaux	mutation
DAVID Mathilde	DRAC Bourgogne	détachement
AUDOUIIN Marie-Pierre	DRAC Midi-Pyrénées	détachement
BORDEZ Julie	DRAC Picardie	détachement
BOILEAU Cindy	Musée du Louvre	détachement corps
REBOUL DENET Sindy	Musée du Louvre	détachement corps
MUHAMAD Jainab	Ecole du Louvre	détachement corps

Un dossier de demande de mouvement fait l'objet d'un suivi de l'administration afin de régulariser la situation de l'agent qui est actuellement placé en instance. Le mouvement concernant le poste de la DRAC Rhône-Alpes est soumis à l'arbitrage de la Ministre. A notre demande, le poste de secrétaire de direction de la DAC Guadeloupe fera rapidement l'objet d'une information de l'administration auprès des représentants de la CAP.

Nous rappelons aux agents fraîchement recrutés que leur positionnement dans certains établissements publics relevant des crédits Titre3, ils ne doivent pas espérer une mobilité aisée au sein de notre ministère (Titre 2).

4. Demandes d'intégration:

NOM Prénom	Affectation	Type
ATLAN Hélyette	DGP – MUCEM	Intégration après détachement
BARTHE Zohra	DGP ENSA Paris la Villette	Intégration après détachement
CHIMITS Anne	DRAC Aquitaine	Intégration après détachement
DUPOUX Marie-Pierre	DGLFLF	Intégration après détachement
HAUTIER Maryline	DRAC Bourgogne	Intégration après détachement
LETOUZE Nora	DGP – Musée du Louvre	Intégration après détachement
MOTILOR Sylvie	DRAC Champagne-Ardenne	Intégration après détachement
PENNARUN Jean René	DGP – Musée d'Orsay	Intégration après détachement
SURIER Vincent	DGP – Musée Rodin	Intégration après détachement
VANZATO Marguerite	DGP – Château de Versailles	Intégration après détachement
CHARLES Gloria	DGP – EP Versailles	Intégration directe
CELLIER Marie-Hélène	DGP – Musée du Louvre	Intégration directe
EL GUEDDAH Nassima	DGP – Musée du Louvre	Intégration directe
HERGOT Sophie	DGP – Musée du Louvre	Intégration directe
MOUSSA Mohamed	DGP – Musée du Louvre	Intégration directe
SYED Sitti	DGP – Musée du Louvre	Intégration directe
TURMEL Sandrine	DGP – Musée du Louvre	Intégration directe

5. Réductions d'ancienneté attribuées au titre de l'évaluation 2013

En raison des subtilités du décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010, des règlements parcimonieux et du retard des hiérarchies locales dans cette procédure (l'administration est toujours dans l'attente de 237 fiches d'agents bonifiables au 18/06/2014!), 1263 agents bénéficieront pour l'instant d'un mois de réduction d'ancienneté. Si l'administration se félicite toujours du bon taux de retour des CR d'entretien professionnel, nous avons dénoncé que sans celui-ci pas de réduction d'ancienneté possible : ce n'est pas aux agents de payer pour leur hiérarchie défaillante. C'est la première fois que 3 agents n'en bénéficieront expressément pas. Les raisons exposées par l'administration restent douteuses. Nous vous signalons, que pour nous permettre d'intervenir sur un éventuel refus de réduction d'ancienneté vous devez obligatoirement formuler un recours auprès de la CAP.

6. Une demande de démission a été examinée et validée.

7. Demande de révision du compte rendu d'entretien professionnel :

Deux demandes ont été examinées. L'une revient sur un précédent recours en 2011. Celle de 2012 ne peut selon l'administration faire l'objet d'une nouvelle révision. La seconde demande ne peut faire l'objet d'un examen car la demande est arrivée en dehors des délais réglementaires. Toutefois au regard du dossier, la présidente de la CAP a accepté de se rapprocher du service concerné pour faire un point sur cette évaluation.

8. Questions diverses :

Nous avons exprimé le vœu que la **CAP des promotions 2015** ait lieu cette année avant les élections générales de représentativité des corps des 3 fonctions publiques prévues pour décembre 2014. La présidente confirme que cette CAP n'aura pas lieu. Nous avons réaffirmé que les agents ne devaient pas payer les conséquences de l'absence de moyens mis à la disposition des services gestionnaires.

Nous avons alerté à nouveau la Présidente sur les dysfonctionnements avérés du **Comité de Réforme** (représentants désignés non informés, ou bien tardivement, ils n'ont pas les dossiers, les agents ne sont pas informés de l'examen de leur dossier...). La Présidente va se rapprocher des services concernés afin que ces comités se tiennent valablement.

Enfin nous avons évoqué les **temps de préparation des CAP** dont bénéficient les représentants. Les dossiers sont de plus en plus lourds tant sur la forme que sur le fond. Pour cette seule CAP les représentants ont dû prendre sur leur temps de travail et bien au-delà que ce que prévoit la règle. L'administration campe sur les principes réglementaires et n'accordera aucun temps supplémentaire aux représentants.

La CGT-Culture exige un plan de repyramidage de la filière administrative tenant compte de la réalité des missions exercées et de la revalorisation des carrières et des situations individuelles. L'objectif est d'obtenir, pour toute la filière, 15 % de catégorie C, 35 % de catégorie B, 30 % de catégorie A et 20 % d'encadrement supérieur.

La CGT-Culture veut aussi que le référentiel des métiers reflète précisément les missions et les tâches réelles des agents.

N'oubliez pas de désigner vos futurs représentants au référendum de décembre 2014 en votant CGT-Culture.

N'hésitez pas à contacter vos élus CGT-Culture

Principaux de 1ère classe

François Glaris	francois.glaris@culture.gouv.fr	05 90 41 14 69
------------------------	---------------------------------	----------------

Principaux de 2ème classe

Emmanuelle Clopeau	emmanuelle.clopeau@culture.gouv.fr	02 40 14 23 23
Corinne Patentreger	corinne.patentreger@culture.gouv.fr	01 40 15 79 60

1ère classe

Jeanne Jollivet	jeanne.jollivet@culture.gouv.fr	04 70 20 78 15
------------------------	---------------------------------	----------------

2ème classe

Naïma Zandague	naima.zandague@louvre.fr	01 40 20 85 14
Emmanuelle Parent	emmanuelle.parent@culture.gouv.fr	05 46 41 80 34
Virginie Gerard	virginie.gerard@louvre.fr	01 40 20 56 55